Section CFDT Médiapost

Paris le 14 juin 2011

Accompagnement ou Flicage: la question est posée !

La direction de Médiapost, sur l'ensemble des plates-formes, met en place un outil afin d'évaluer les retours de distribution de ses salariés. Comme toute entreprise, Médiapost essaie d'améliorer sa Qualité de Service (QS) auprès de ses clients, jusque-là, tout cela peut paraitre normal !
Ce suivi, devrait dans le meilleur des cas, amener la direction avec ses RPF à un accompagnement de proximité de chaque distributeur qui pour une raison ou une autre éprouverait une difficulté lors de sa distribution d'imprimés. La direction se verrait donc de proposer des solutions d'amélioration de distribution, voire un réétalonnage du dit secteur, si cela s'avérait utile!

La CFDT déplore à nouveau cette décision unilatérale de la part de la direction de Médiapost. En effet une nouvelle fois sans concertation et sans négociation, une note tombe, une application immédiate et tout cela sans aucune explication….

Nous pouvons librement poser la question à la direction au regard des dossiers que porte la CFDT : Ce suivi servirait-il à une amélioration de la QS ou servirait-il à sanctionner les distributeurs ? Tous les éléments, nous permettent d'en douter, et les salariés partagent notre analyse !

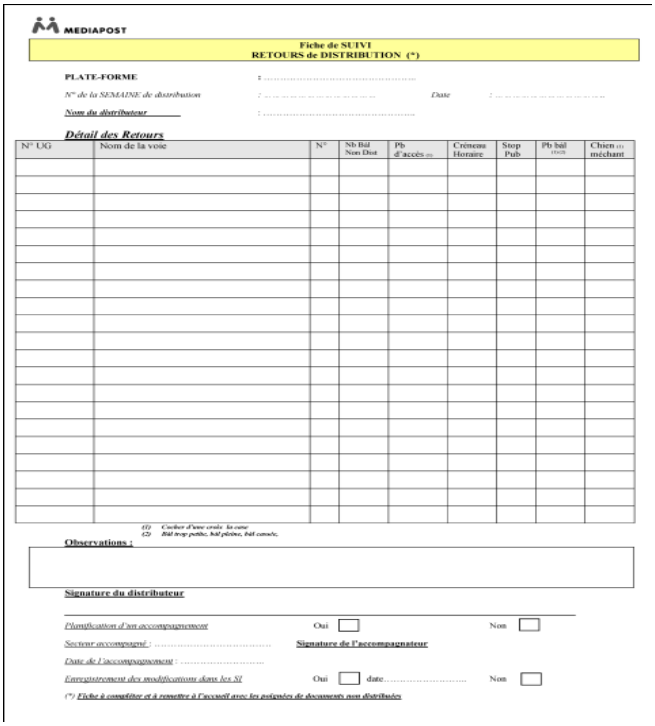

MEDIAPOST

Fiche de SUIVI
RETOURS de DISTRIBUTION (*)

PLATE-FORME : .....

N° de la SEMAINE de distribution : ..... *Date* : .....

Nom du distributeur : .....

Détail des Retours

N° UG	Nom de la voie	N°	Nb Bâl Non Dist	Pb d'accès (1)	Crémens Horaire	Stop Pub	Pb bâl (1)(2)	Chien (1) méchant

(1) Cocher d'une croix la case
(2) Bâl trop petite, bâl pleine, bâl cassée.

Observations :

Signature du distributeur

Planification d'un accompagnement Oui ☐ Non ☐

Secteur accompagné : ..... **Signature de l'accompagnateur**

Date de l'accompagnement : .....

Enregistrement des modifications dans les SI Oui ☐ date..... Non ☐

(*) *Fiche à compléter et à remettre à l'accueil avec les enveloppes de documents non distribuées*

Alors, au regard de cette situation, et du refus des salariés de remplir ce document, qu'ils ne maitrisent pas, et pour éviter à la direction toutes sanctions inutiles, la CFDT demande de différer ce document, et d'ouvrir de réelles négociations. Nous portons aussi comme revendication que le temps consacré à remplir ce document soit pris en compte et qu'il soit rémunéré à sa juste valeur. N'oublions pas que des tâches comme le « picking » n'est toujours pas rémunéré, alors rajouter une nouvelle activité mettra en difficulté les RPF qui se verront confrontés à des refus. Si la direction passe en force, la CFDT se verra d'une part de défendre les salariés sanctionnés et appeler à une mobilisation, voire au rapport de force. La balle est dans votre camp messieurs et dames de la direction, saisissez-là ! Affaire à suivre !

Votez CFDT, c'est la réponse syndicale d'aujourd'hui !

Contact : Claudine Bringart : 06 71 57 13 16
Syndicat CFDT SF3C 64, rue de Saintonge 75003 Paris
Tél : 01 40 29 82 00 mail : contact@cfdtsf3c.org